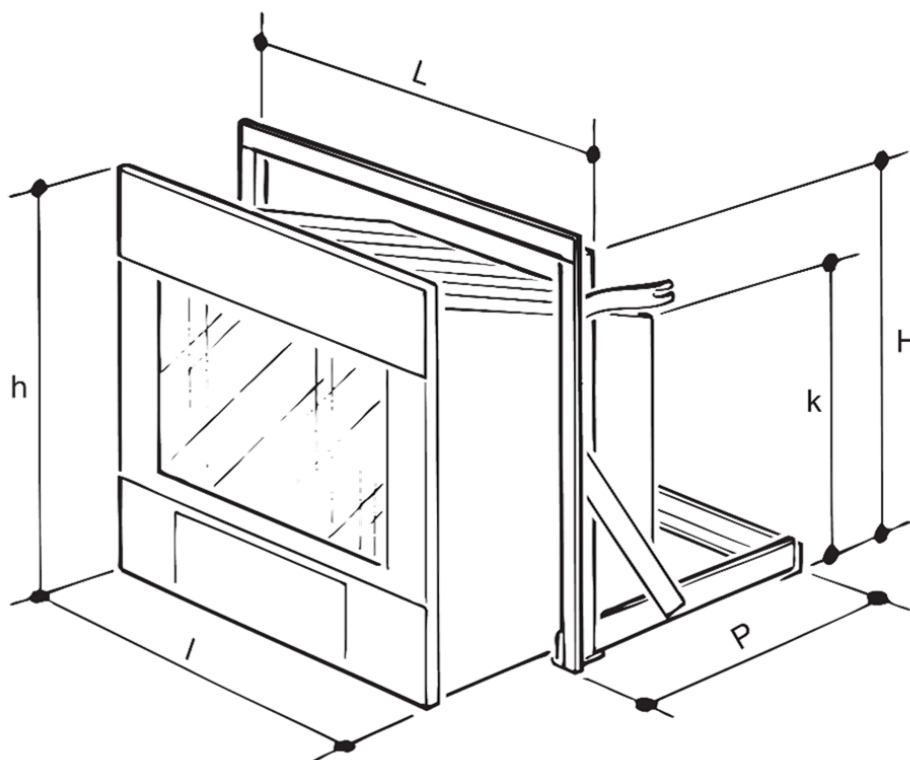


2. ENCOBREMENT



⁽³⁾ DTU 24.1 traitant des conduits de fumées ; DTU 24.2 traitant des travaux d'âtrerie ; NF EN 13229 foyers ouverts et inserts à combustible solide. (Disponibles à l'AFNOR).

DIMENSIONS INSERT (mm)		634	644	654
Façade de l'insert	h	530	602	692
	l	648	716	716
Hauteur du fond	k	400	450	540
Cadre Gabarit (int)	H	500	570	660
	L	595	665	665
	P	405	460	460

- MISES EN GARDE -

- Cet appareil est destiné à brûler du bois, en aucun cas il ne pourra servir d'incinérateur ou brûler des combustibles liquides, du charbon ou dérivés.
- Respecter toutes les réglementations locales et nationales ainsi que les normes européennes (1) lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.
- L'appareil de chauffage est chaud lorsqu'il fonctionne, particulièrement la face vitrée. Il reste chaud longtemps, même si les flammes ne sont plus visibles. Prendre les précautions pour éviter tout contact avec l'appareil (des jeunes enfants particulièrement).
- Avant d'accéder aux dispositifs de connexion électrique, tous les circuits d'alimentation doivent être mis hors tension.
- Cet appareil doit être installé conformément aux spécifications des normes(1) en vigueur. L'installation par un professionnel qualifié est recommandée.
- Les instructions de la présente notice sont à suivre scrupuleusement. Conserver soigneusement cette notice.
- La responsabilité du constructeur se limite à la fourniture de l'appareil. Elle ne saurait être recherchée en cas de non-respect de ces prescriptions.
- Sont spécialement interdits :
 - L'installation de matières pouvant être détériorées ou altérées par la chaleur (mobilier, papier peint, boiserie...) à proximité immédiate de l'appareil.
 - La mise en place d'un récupérateur de chaleur de quelque type que ce soit, autre que ceux préconisés par le fabricant.
 - L'utilisation de tout combustible autre que le bois naturel.
 - Toute modification de l'appareil ou de l'installation non prévue par le fabricant, qui dégagerait le fabricant de ses responsabilités et annulerait la garantie. Utiliser exclusivement des pièces de rechange recommandées par le fabricant.
- Le non-respect de ces indications entraîne l'entière responsabilité de celui qui effectue l'intervention et le montage.
- Les installations dans les lieux publics sont soumises au règlement sanitaire départemental, déposé à la préfecture de votre région.
- Le fabricant se réserve le droit de modifier, sans préavis, la présentation et les cotes de ses modèles ainsi que la conception des montages si nécessaire. Les schémas et textes de ce document sont la propriété exclusive du fabricant et ne peuvent être reproduits sans son autorisation écrite.

(1) En France NF-DTU 24.1 traitant des conduits de fumées, NF-DTU 24.2 traitant des cheminées équipées d'un foyer fermé ou insert ; NF-EN 13229 Foyers ouverts et inserts à combustible solide (disponibles à l'AFNOR).